

## Dons du citoyen Barbier, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons du citoyen Barbier, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 65;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13482\\_t1\\_0065\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13482_t1_0065_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Lacaune, 19 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Vos décrets des 27 et 28 germinal sur la police générale de la République, portent l'empreinte de l'énergie et de la sagesse qui vous caractérisent; ainsi les ennemis de l'intérieur comme ceux de l'extérieur, pressés de toute part, vont être forcés de mettre bas les armes, l'heure fatale ayant déjà sonné pour eux : douterait-on encore d'une providence protectrice des hommes qui ont le courage de combattre pour leur liberté, tandis que nos ennemis sont obligés d'en convenir, Fox ayant reconnu en face du parlement anglais, qu'elle semblait vouloir conduire comme par la main les français dans le temple de la liberté, accélérant aussi nos récoltes en même temps qu'elle nous les promet des plus abondantes, déjouant par là les affreux complots de Pitt et de ses vils satellites, qui avaient la barbarie de vouloir nous réduire à la famine et de répandre avec elle parmi nous toutes sortes de fléaux ! Notre district, quoiqu'un des plus pauvres, vient d'ajouter aux dons nombreux qu'il a déjà fait à la patrie, ceux dont la note suit et dont le citoyen Brault, garde-magasin principal à Béziers nous a accusé réception les 4 et 9 de ce mois, savoir : 31 matelas, 461 draps de lit, 520 chemises, 78 nappes, 807 serviettes, 28 couvertures de lit, 3 traversins, 27 paires de bas, 16 bonnets, 9 linges pour de la charpie.

Tous lesdits objets ont été donnés par des citoyens des différentes communes de notre district, pour servir au soulagement de nos braves frères d'armes, qui viennent de remporter des victoires signalées sur les esclaves du despote castillan, du côté de Perpignan, les ayant chassés de la terre de la liberté qu'ils profanaient.

Les linges des églises de notre arrondissement, qui sont en notre pouvoir, pourront servir aussi pour le même objet.

Les communes nous ont fait passer également l'argenterie de ces mêmes églises, ce qui ne sera pas aussi considérable qu'il l'aurait été s'il y avait eu dans notre district des cy-devant chapitres ou maisons religieuses; mais toute celle qui s'y trouvait a été remise, et pèse 129 livres poids de table, sur quoi il faut encore en déduire quelques corps étrangers, ce que nous ferons faire par un orfèvre à Albi, où est la messagerie la plus voisine et d'où nous expédierons au premier jour cette argenterie à l'adresse du caissier de la maison de monnaie à Paris. Les esprits sont préparés dans notre arrondissement, où il n'y a plus d'autre culte que celui de la Raison, à y recevoir les sublimes institutions, qui ont été déjà annoncées à la nation : oui, Législateurs, l'organisation de l'instruction publique, du culte de la Raison et des fêtes nationales devient tous les jours plus urgente; aussi sommes nous persuadés que vous ne perdez pas ce grand objet de vue, ayant déclaré à la face de l'univers que vous mettiez à l'ordre du jour la probité, la justice et toutes les vertus, sans lesquelles la République ne saurait se soutenir : nous nous empresserons sans doute de nous élever à la hauteur à laquelle la nature nous appelle, les français devant être le modèle de tous les peuples du monde ! Vive

(1) C 304, pl. 1134, p. 26.

la République une et indivisible. Vive la Montagne ! »

MONJOL, VALAT, FOSSE, CABANET, BARRAU, BATAILLE.

## 50

**Le citoyen Barbier, de la commune de Roanne, fait don à la nation d'une rente viagère de 40 liv. avec les intérêts de deux années.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de liquidation (1).**

## 51

**La Société populaire et républicaine de Verneuil, département de l'Eure, vient d'équiper et armer un cavalier; elle invite la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Verneuil, 3 prair. II] (3).

« Législateurs,

La Société populaire et républicaine de Verneuil, département de l'Eure, jalouse de concourir par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à l'affermissement de la liberté, vient de monter, armer et équiper un cavalier. Ce brave républicain dont le civisme ne laisse rien à désirer n'a pas balancé à sacrifier ses intérêts particuliers à ceux de la République qu'il défendra jusqu'à la mort. Tel est le serment qu'il a fait au milieu de ses frères, qu'il est prêt de réitérer dans le sanctuaire des loix. Il a porté les armes avant la naissance de la liberté; son courage ne s'est point éterné par la mollesse, il brule d'aller partager avec ses frères les lauriers qui leur restent à cueillir.

Continuez, Pères de la patrie, vos immortels travaux, restez au poste que vous tenez de la confiance du peuple; il attend de vous son bonheur; les français sont dignes de la liberté qu'ils ont conquise.

Vive la République, vive la Montagne ! »

MIGET, NIOU, BILLUT, OURY, CAUSSADE, Noël DESHAYES, FORET, BUQUET, ALERAY, BOUILON, BONU, BISSIEU, BLIN, MÉRAT, [et 2 signatures illisibles].

## 52

**Le conseil-général de la commune de Troyes (4) félicite la Convention sur ses décrets qui proclament l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Continuez, dignes re-**

(1) P.V., XXXVIII, 151. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>4</sup>); *J. Sablier*, n° 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 151. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>4</sup>) et 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>); *J. Fr.*, n° 611; *Rép.*, n° 159; *M.Ü.*, XL, 140; *J. Lois*, n° 607; *J. Sablier*, n° 1344.

(3) C 306, pl. 1156, p. 40.

(4) Aube.